



COMMISSION PERMANENTE

CONF/SC(2020)SYN2

**Réunion de la Commission permanente
Projet de Carnet de bord
Lundi 20 avril 2020
14h00 – 17h00
Réunion numérique**

Membres présents: Anna Rurka, Gerhard Ermischer, Anne Kraus, Salomon Levy, Annelise Oeschger, Katarzyna Sokolowska, Christoph Spreng, Simon Matthijssen, Claude Vivier Le Got, Rares Craiut, Karl Donert, Anne Nègre, Iamvi Totsi, Luminita Petrescu, Richard Pirolt, Robert Bergougnan

Excusés : Miguel Cabral, Thierry Mathieu, Cyril Ritchie (pour une partie de la réunion)

1. La réunion est ouverte par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING.

2. Rares Craiut est nommé rapporteur de la réunion.

3. Le projet d'ordre du jour est adopté suite à un échange sur les priorités.

4. Rapport de la réunion du 27 janvier 2020

- Modifications demandées: Karl Donert devrait être ajouté sous „excusés, avec procuration“.

Inclure dans la version française le graphique qui se trouve dans la version anglaise.

- Afin de rester neutre, la décision de ne pas mentionner le nom de l'OING du/de la délégué.e qui représente la Conférence des OING au(x) comité(s) directeur(s) est adoptée.

- Les points non discutés lors de la réunion de janvier seront évoqués ultérieurement. Ils ne sont pas prévus pour cette réunion à distance, en raison de son créneau horaire raccourci (3 heures).

Le contexte de la pandémie et l'annulation de la session d'avril obligent la Commission permanente à se concentrer sur d'autres priorités.

Le rapport de la réunion du 27 janvier 2020 est adopté avec les modifications demandées (points 1 et 2 ci-dessus).

5. Mise à jour au sujet du rapport d'activité de la Conférence des OING de 2019

La première version du Rapport d'activité 2019 de la Conférence des OING a été envoyée à la Commission permanente. Il est encore temps d'envoyer des contributions au rapport. Concernant la place des "approches intégrées" il a été décidé de maintenir les chapitres séparés et d'ajouter les notes de bas de page et les références pertinentes dans les paragraphes consacrés aux chapitres Droits humains et État de droit et Démocratie.

6. Point d'information sur les rapports quadriennaux 2016-2019

Le rapport quadriennal est une obligation pour chaque OING dotée du statut participatif. Le rapport doit montrer les relations de travail entre l'OING et le Conseil de l'Europe.

À cet égard une première annonce a été envoyée en décembre, suivie de plusieurs rappels. Le délai a été prolongé jusqu'au 20 avril. À ce jour, il manque encore 34 rapports (262 reçus sur 297). Les OING qui n'ont pas rempli les critères énoncés dans la résolution (2016)3 du CM au cours des années 2016-2019 perdront leur statut participatif. Une liste finale sera soumise à la CP par le Secrétariat pour avis. A ce stade, une lettre spécifique sera envoyée aux OING concernées et celles-ci auront 30 jours pour répondre. Les propositions de la Secrétaire générale devraient être publiées d'ici l'été.

Anna Rurka remercie le Secrétariat pour sa flexibilité et en particulier Ellsworth Camilleri pour son travail de quête des rapports manquants.

Les membres de la Commission permanente sont préoccupés par le fait que des OING décrochent et proposent d'avoir une discussion spécifique sur les raisons de ce décrochage une fois que la liste aura été envoyée à la CP par le Secrétariat.

7. Informations sur l'évaluation de la Conférence des OING par la Direction de l'audit interne et de l'évaluation du Conseil de l'Europe

Mary Ann Hennessey explique que cette évaluation est basée sur une décision de la Direction de l'audit interne et de l'évaluation du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres souhaite avoir un contrôle régulier de tous les organes du Conseil de l'Europe. Cette décision de procéder à l'évaluation se présente sous un jour positif à la suite du Rapport 2016 sur la contribution des ONG aux travaux des comités directeurs du Conseil de l'Europe. Au cours des dernières années, des exercices réguliers et des discussions intéressantes ont eu lieu. Dans tout ce processus, le Secrétariat a constaté des développements positifs, par exemple l'adoption du Code de conduite par la Conférence des OING. La Division de l'innovation démocratique a estimé que c'était le bon moment pour procéder à cette évaluation, pour informer sur les changements apportés et ceux qui sont en cours. La Conférence des OING devrait la considérer comme une opportunité. A ce stade, les termes de référence ont été publiés pour recruter le/la consultant.e qui réalisera l'évaluation. La phase de démarrage débutera au début du mois de mai et les entretiens de cadrage seront planifiés. Le rapport initial définitif est attendu en juin. La collecte et l'analyse des données sont prévues entre début mai et fin juillet, avec une phase d'observation pendant la session d'octobre de la Conférence des OING. Un premier projet de rapport est attendu en septembre et le rapport final en janvier 2021.

La Commission permanente décide de commencer sans délai la préparation de la contribution collective à ce processus.

8. Calendrier des sessions de la Conférence des OING, calendrier du processus d'adoption du projet de règlement et des mesures transitoires liées à l'exercice des mandats.

Dans le contexte actuel de la pandémie et de la réglementation sanitaire, il n'est pas possible d'organiser une session en juin. La Commission permanente souhaite néanmoins poursuivre ses travaux et rester en lien avec les OING membres de la Conférence. Il est donc nécessaire de réfléchir à une méthodologie et à des outils appropriés et de définir une approche claire, bien structurée, thématique et efficace.

Les processus démocratiques doivent être respectés et les membres de la Conférence des OING devront par conséquent être consultés chaque fois que cela est possible. L'utilisation des outils numériques peut être considérée comme une bonne opportunité pour impliquer les membres qui sont loin de Strasbourg. Des didacticiels sur l'utilisation des outils numériques seront nécessaires.

Compte tenu de la situation sanitaire très difficile il est proposé que la discussion en ligne avec les OING membres se concentre sur les groupes transversaux, en particulier la pauvreté et les questions numériques. La Commission permanente doit apporter quelques réponses concernant la crise en générale et son impact sur les droits humains.

Décisions :

- La Commission permanente décide d'adapter l'ordre du jour de la "session" afin de proposer de courtes unités de communication numérique qui, grâce à l'outil numérique du Conseil de l'Europe (KUDO), permettront l'interprétation.

- La discussion sur la réforme en cours de la Conférence des OING ne peut être évitée et le processus de réforme doit se poursuivre.

- Anna Rurka a commencé à consulter les 4 Président.e.s d'honneur de la Conférence des OING concernant le projet de règlement et les a invité.e.s à accompagner ce processus jusqu'à l'adoption du projet de règlement.

- Les membres de la Commission permanente feront des propositions écrites sur les sujets à discuter sous la forme de courtes réunions numériques d'une durée maximale de 2 heures, avec une planification précise : qui, quand et comment.

- Salomon Levy analysera le règlement actuel et dira sur quels sujets la Commission permanente peut "réagir rapidement" comme dans le contexte actuel. Sur la base de cette analyse, des conseils seront donnés sur la manière de gérer les choses de manière à ne pas bloquer mais plutôt à se soutenir mutuellement.

- La Commission permanente tiendra une deuxième réunion numérique via "Blue Jeans" le 4 mai de 14h00 à 17h00.

9. Le projet de règlement (suite de la discussion)

a) Nombre de sessions - article 5 du projet de règlement

La régularité de 2 sessions/an, qui est un minimum, est déjà "en rupture" aujourd'hui. La crise de Covid19 montre la nécessité d'intégrer la composante numérique en ce qui concerne les sessions / réunions et les votes en ligne.

Décisions :

- Demande au groupe de rédaction d'inclure les dispositions appropriées concernant les sessions / réunions de la Conférence des OING par vidéoconférence et les composantes numériques concernant sa prise de décision.

- Les "sessions / réunions numériques" ne devraient pas remplacer les sessions "physiques" à Strasbourg mais être utilisées comme un outil supplémentaire.

- Supprimer la référence à 2 sessions/an dans l'article 5. Proposition "La Conférence tient ses sessions chaque année, de préférence lors des sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ou du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux".

b) Dispositions relatives aux comités (articles 64 à 73 du projet de règlement)

Comme l'a décidé la Commission permanente lors de sa réunion de janvier 2020, les "groupes de travail" initialement proposés sont appelés "comités".

Un comité sera créé pour deux ans avec possibilité de prolongation d'un an. Cette approche axée sur des thématiques prioritaires exige que les comités travaillent entre les sessions afin de proposer un travail substantiel pour adoption par l'Assemblée générale de la Conférence des OING (outils numériques / réunions entre les sessions).

La discussion porte sur les questions liées à la nomination / l'élection du/de la président.e du comité. Après discussion, un consensus se dégage sur le fait que ces personnes devraient être élues par l'Assemblée générale de la Conférence des OING. Cela conférerait aux président.e.s de comité une légitimité démocratique et la Conférence des OING serait en mesure de promouvoir sa diversité et de réguler l'équilibre complexe entre l'expertise nécessaire et les différents profils de ses OING membres.

Décisions :

- Le nombre de comités ne doit pas être mentionné dans le règlement mais décidé par la Commission permanente en fonction du contexte et des priorités.
- Chacun.e est tenu.e de respecter le Code de conduite, y compris en matière de conflit d'intérêts.
- L'article 68 du projet de règlement est modifié pour dire que les président.e.s des comités sont élu.e.s par l'Assemblée générale de la Conférence des OING. Le/la rapporteur de chaque comité est nommé.e par les membres du comité.

Le vote indicatif : les articles 63 à 73 sont adoptés avec 1 abstention et 1 refus de participer au vote.

Les modalités et les aspects pratiques de cette décision devront être vérifiés et discutés plus avant.

10. Point d'information sur les travaux actuels du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG (Jeremy McBride, Cyril Ritchie)

La Commission permanente prend note des travaux en cours menés par le Conseil d'experts:

- Avis sur la compatibilité des amendements à la loi turque sur les ONG avec les normes internationales.
- Lignes directrices pour limiter l'impact négatif du droit pénal sur le travail des ONG d'aide aux réfugié.e.s et autres migrant.e.s dans les États membres du Conseil de l'Europe.
- Étude sur la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2007\)14 du Comité des Ministres aux États membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe](#).

11. Forum mondial de la démocratie 2020 (WFD 2020)

Mary Ann Hennessy explique que pour le moment, la Division de l'innovation démocratique est toujours en train de planifier le WFD 2020. La note conceptuelle sera envoyée au comité directeur du WFD dès que possible.

Décisions :

- Proposer des idées / envoyer des commentaires concernant la note conceptuelle du WFD.
- Identifier des initiatives pertinentes de citoyen.ne.s / autorités publiques et les inviter à répondre à l'appel à contributions qui sera bientôt publié sur le site du WFD.
- Sur la base des initiatives / partenaires identifiés, élaborer une note conceptuelle pour un laboratoire de la Commission permanente. Toutes les initiatives présentées dans le laboratoire de la Commission permanente devront d'abord être sélectionnées par le jury du WFD.

12. Demande du Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités (GEFDU) pour le Prix Biographies de Femmes

Anne Nègre présente le Prix Biographies de Femmes (en langue française) créé par l'Association Française des Femmes Diplômées des Universités (AFFDU) et par GEFDU. Elle demande le soutien de la Conférence des OING à cet égard.

Décision :

La Commission permanente accepte de soutenir cette initiative. Le GEFDU peut utiliser le logo de la Conférence des OING à cet égard (pas d'abstention, pas de vote contre).

13. OING-Service - Pour information

Annelise Oeschger, présidente d'OING-Service, explique que l'association devra se pencher sur la nouvelle situation et s'adapter aux outils numériques, car on ne sait pas quand les réunions "physiques" pourront être organisées. Il y aura une réunion en ligne avec le secrétariat sur la façon d'adapter le contrat à ce nouveau contexte. L'organisation de l'Assemblée générale de l'Association OING-Service peut attendre la session d'octobre.

14. Questions diverses

15. Date de la prochaine réunion

Une réunion supplémentaire de la Commission permanente se tiendra le 4 mai, suivie de la réunion du 22 juin 2020.